

Accord JOP de la honte ON vote NON entre le 25 et 27 juin !



670 salarié.es volontaires d'Orange travaillent d'ores et déjà sur les sites JOP, depuis plusieurs mois.

Un accord a été négocié, qui devait aborder leur aggravation de conditions de travail et une reconnaissance par une prime... Plusieurs mois de négociations avec les 3 syndicats représentatifs d'Orange, quasiment en catimini, a abouti à un texte minimaliste signé par la seule CFE-CGC. Les salarié.es d'Orange apprennent son existence début juin...

En effet, en l'absence d'un accord valable (*Seule la CFE-CGC l'ayant ratifié, refus de la CFDT et CGT*), la direction d'Orange fait une nouvelle fois le choix d'une décision unilatérale (DU) pour les modalités d'accompagnement des salarié.es durant les jeux olympiques de Paris 2024. Le syndicat CFE-CGC, seule signataire mais ayant une représentativité à plus de 30%, elle demande un référendum sur cet accord...

La CFE-CGC, en demandant ce référendum va droit dans le mur, si elle pense rouvrir la moindre renégociation.

Plus grave, cet accord, s'il était validé, sera une fin de non-recevoir à toutes les revendications et les réclamations des salarié.es.

Vous avez la possibilité de réaffirmer votre désaccord avec le manque de considération de l'entreprise (aucune reconnaissance salariale notamment).

QUAND ?

Le référendum se tient par vote électronique du 25 au 27 juin prochain.

Pourquoi voter **NON** :

VOTEZ NON

Parce que toute aggravation du temps de travail, de condition de travail ou introduction d'horaires exceptionnels pendant les JOP est soutenue donc par la CFE/CGC.

Comment ce syndicat peut-il accepter du travail exceptionnel de nuit compensé en deçà des accords d'entreprise ? :

la direction veut encore passer en force en imposant des vacations jusqu'à 12h, des majorations à 15%, là où nos accords en prévoient de 50 à 110% !

La preuve en est de l'incohérence de ce syndicat, mais aussi de la pingrerie de l'entreprise : La consultation du comité central d'entreprise le mois dernier a été sans appel CONTRE LE TRAVAIL DE NUIT MIS EN PLACE PENDANT LES JOP : 23 votes contre, 1 abstention.

VOTEZ NON

Parce que cet accord exclut de toute reconnaissance l'ensemble des salarié.es d'Orange qui ne feront pas partie de cette « TEAM JOP », mais qui devront cependant se conformer aux contraintes de transports, de télétravail imposé, de surcharge de travail...

VOTEZ NON

Nous ne pouvons cautionner une compensation forfaitaire minimaliste aux aggravations des temps de trajet des collègues de la l'équipe JOP (670 salarié.es qui font parfois 2 à 3 heures de trajet supplémentaires/jour). 300€ brut pour compenser ces aggravations de temps de trajet est scandaleux

Votez NON : parce qu'un accord serait un frein à toute réclamation de compensation REELLE de temps de trajet ou de travail (300€ pour solde de tout compte, c'est une arnaque...)

SI VOUS VOTEZ NON

- L'accord est réputé non écrit et tombe
- Les syndicats opposés à la signature sont confortés dans leur position
- Face au chantage d'une direction qui indique qu'elle appliquerait une fois encore une D.U (très légèrement moins disante que le mauvais accord voulu par la CFE-CGC), les syndicats seraient en position de force pour demander la réouverture des négociations.

POUR CONCLURE, NON À LA POLITIQUE DE L'ENTREPRISE SOUTENUE PAR LA CFE/CGC AVEC RÉGRESSION RÉGULIÈRE DES DROITS DES PERSONNELS

VOTEZ MASSIVEMENT NON À CE RÉFÉRENDUM, POUR DES MESURES PÉCUNIAIRES RECONNAISSANT TOUTES LES SALARIÉES, APRÈS LE CAMOUFLET SUBI PAR LE PERSONNEL ET LES SYNDICATS SUR LA NAO (NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE).